

Arrêté du 25 juillet 2016 relatif à l'intérim du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Paris de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer

NOR : JUSF1621144A

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-534 du 24 mai 2005 portant déconcentration en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 2010-214 du 2 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2015 relatif à la déconcentration de certains actes de recrutement et de gestion des personnels relevant de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2015 portant nomination de M. Dominique SIMON, directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer à compter du 15 juin 2015 ;

Vu la vacance du l'absence du directeur de l'EPE du Val-de-Marne depuis le 25 avril 2016;

ARRÊTE

Article 1

Mme Fabienne CHAMBRY, directrice fonctionnelle du 3ème groupe, 8ème échelon, responsable des politiques institutionnelles à la direction territoriale du Val de Marne, est chargée d'assurer l'intérim directeur de l'EPE du Val-de-Marne à compter du 25 avril 2016.

Article 2

Cet intérim prendra fin le 31 août 2016.

Article 3

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse d'Ile-de-France/Outre-mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 25 juillet 2016.

Pour le directeur interrégional,
Et par délégation
Le directeur des ressources humaines,

Stéphane Richard